



Macif

ADHERENTS DE LA CFTC : vous militez, la Macif vous protège !

La CFTC fait confiance à la Macif depuis 1983 pour assurer votre activité syndicale.

Depuis près de 30 ans, la CFTC a élaboré avec la Macif un accord de partenariat qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement :

- d'une protection aux garanties optimales pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale,
- d'un service de protection juridique adapté qui permet de vous défendre dans le cadre de votre vie au travail,
- d'une assurance pour vous couvrir si votre responsabilité est mise en cause dans le cadre de votre activité de défenseur juridique des salariés,
- d'une information juridique Vie pratique et Droit du travail. Pour garantir votre quotidien, une plateforme juridique est ouverte 6 jours sur 7 de 8h à 19h pour répondre aux questions d'ordre privé (consommation, famille, fiscalité, ...)

Retrouvez toutes les informations sur nos contrats sur l'espace adhérent de la CFTC rubrique [Avantage – partenariat Macif](#)

MACIF